BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1863

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

572 107 647 RCS Nanterre.
PROTEX INTERNATIONAL.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 21000076.00 EUR.
Adresse : 6, Rue Barbes, 92300 Levallois-Perret.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PROTEX INTERNATIONAL Société par actions simplifiée Au capital de : 21 000 076,00 EUR Siège social 6 Rue BARBES 92300 Levallois-Perret N° RCS 572 107 647 RCS Nanterre, est société absorbante SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET MOBILIERS Société civile Au capital de : 14 361,42 EUR Siège social 4 rue Verdi 75016 Paris 16e Arrondissement N° RCS 784 853 228 RCS Paris, est société absorbée Evaluation de l'actif et du passif : Actif : 21 876 865 Euros Passif : 1 887 442 Euros Actif net apporté : 19 989 423 Euros Rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La valeur totale des biens et droits apportés par la Société Absorbée étant estimée à 21.876.865,00 euros, et le passif pris en charge par la Société Absorbante s'élevant à 1.887.442,00 euros, il en résulte que la valeur nette des biens et droits apportés s'élève à 19.989.423,00 euros. Sur la base d'une approche de la valeur réelle des Sociétés Absorbante et Absorbée, il a été arrêté un rapport d'échange de 3.181 actions de la Société Absorbante pour 942 actions de la Société Absorbée. La Fusion fait apparaitre une soulte d'un montant global de 339.749,07 €, correspondant à l'arrondi à l'entier inférieur le plus proche du nombre d'actions nouvelles de la Société Absorbante émises au profit des associés de la Société Absorbée. Les Parties conviennent que les soultes ou les indemnisations de rompus qui pourraient exister dans le cadre de la Fusion au bénéfice des associés d'Investim seront versées par la Société Absorbante aux associés concernés d'Investim à la Date de Réalisation. Montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : La prime de Fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés, la valeur nominale des actions émises en contrepartie et la soulte de Fusion versée en numéraire, à savoir : Valeur nette de l'apport : 19 989 423,00 € Valeur nominale des actions ordinaires nouvelles émises en 17 832 686,00 € rémunération par la Société Absorbante : Soulte de Fusion versée en numéraire : 339 749,07 € Prime de Fusion : 1 816 987,93 € Date du projet : 07/09/2026 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 15/09/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre au nom de la société PROTEX INTERNATIONAL Date de dépôt : 08/09/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Paris au nom de la société SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET MOBILIERS.